



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 27 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 13 heures 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 17 mars 2023

CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :

En exercice : 25
Présents : 18
Votants : 18

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres titulaires** : M. Olivier RICHEFOU, Mme Jacqueline ARCANGER, Mme Christelle AUREGAN, Mme Julie DUCOIN, M. Christian BRIAND, M. Sylvain ROUSSELET, M. Claude TARLEVE, M. Christophe LANGOUET, M. Antoine VALPREMIT, Mme Camille PETRON, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Christian LEFORT, M. Bruno LESTAS, M. Jacky CHAUVEAU, M. Michel GALVANE, M. Gilles LIGOT, M. Pierrick GILLES, M. Georges HOYAUX
- **Membre de plein droit** : Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative** :
 - M. le Colonel Hors Classe Marc HOREAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
 - M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers
 - M. le Sergent Etienne MARTINEAU, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers
 - M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires

S'ETAIENT FAIT EXCUSER :

- **Membres titulaires** : Mme Dominique DE VALICOURT, M. Gérard DUJARRIER, Mme Diane ROULAND, Mme Sylvie VIELLE, M. Didier BOITTIN, M. Joël BALANDRAUD
- **Membres suppléants** : Mme Corinne SEGRETAIN, M. Jean-François SALLARD, Mme Sandrine GALLOYER
- **Membres avec voix consultative** : Mme Maud LEZE, Mme la Médecin-Capitaine Angélique BACHELET-FOUILLE, M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, M. l'Adjudant-chef Vincent ROUSSET

Délibération n° 2 : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I - COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Laval reprend l'intégralité des dépenses et des recettes émises par l'ordonnateur. Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la même séance que celle au cours de laquelle est présenté le compte administratif établi par l'ordonnateur et au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice auquel il se rapporte. Les résultats du compte de gestion 2022 sont les suivants :

RUBRIQUES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	55 667.88	300 000	355 667.88

Recettes de l'exercice 2022	7 623 393.77	20 877 146 .75	28 500 540.52
Dépenses de l'exercice 2022	7 355 502.93	20 456 631.52	27 812 134.45
Balance des opérations de l'exercice 2022	267 890.84	420 515.23	688 406.07
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	323 558.72	720 515.23	1 044 073.95

Ces résultats sont identiques à ceux qui apparaissent à la balance du compte administratif ci-après :

II - COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif récapitule toutes les opérations ayant donné lieu, de la part de l'ordonnateur, à l'émission de mandats de paiement ou de titres de recettes. Il doit être conforme au compte de gestion et doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice auquel il se rapporte. Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

RUBRIQUES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Montant des titres émis au cours de l'exercice 2022	7 623 393.77	20 877 146.75	28 500 540.52
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	55 667.88	300 000	355 667.88
Total général des recettes	7 679 061.65	21 177 146.75	28 856 208.40
RUBRIQUES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Montant des mandats émis au cours de l'exercice 2022	7 355 502.93	20 456 631.52	27 812 134.45
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022	323 558.72	720 515.23	1 044 073.95
Restes à réaliser (RAR) Dépenses	1 513 970.63	15 777.19	1 529 747.82
RAR Recettes	300 000		300 000
Solde RAR	-1 213 970.63	-15 777.19	-1 229 747.82
Résultat cumulé avec RAR	-890 411.91	704 738.04	-185 673.87

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	CO 2022	CA 2022	CA 2021	2022/2021	Taux de réalisation/ CO	Taux de réalisation/ BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 213 765	3 546 212	3 235 821	3 115 667	3,86%	91,25%	100,69%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 530 270	13 930 270	13 921 479	13 039 146	6,77%	99,94%	102,89%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	233 902	233 902	198 419	198 600	-0,09%	84,83%	84,83%
Dépenses de gestion	16 977 937	17 710 384	17 355 719	16 353 413	6,13%	98,00%	102,23%
66 CHARGES FINANCIERES	50 500	50 500	35 884	49 046	-26,83%	71,06%	71,06%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	2 750	1 275	245	421,43%	46,36%	127,50%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	1 850	1 801	13 000			
Dépenses réelles	17 029 437	17 765 484	17 394 679	16 415 704	5,96%	97,91%	102,14%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	51 808	0	0	0	0	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 880 000	3 074 000	3 061 953	3 714 789	-17,57%	99,61%	106,32%
Dépenses d'ordre	2 880 000	3 125 808	3 061 953	3 714 789	-17,57%	97,96%	106,32%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 909 437	20 891 292	20 456 632	20 130 493	1,62%	97,92%	102,75%

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) sont réalisées à hauteur de 97.91% par rapport aux crédits ouverts ce qui témoigne de la sincérité des prévisions. En outre, on peut noter que par rapport au BP, elles sont réalisées à 102.14% en raison de l'inflation, de la revalorisation du point d'indice, et de l'augmentation de la sollicitation opérationnelle. Ces trois facteurs font progresser les DRF de 5.96% et les dépenses de gestion de 6.13% soit au niveau de l'inflation. Le taux de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + contingents/Recettes Réelles de fonctionnement (RRF)) après avoir diminué en 2021 (71.51%) repart à la hausse (74.48%).

Par ailleurs, les dépenses d'ordre diminuent de 18% entre les deux exercices en raison des écritures liées à la cession du bâtiment de l'ancienne Direction en 2021.

Les charges à caractère général (011)

Ce chapitre augmente de 3.86% contre 1.19% en 2021. Son taux de réalisation (91.25% par rapport aux crédits ouverts mais 100.69% par rapport au BP) reste très élevé et s'inscrit dans la durée. Comme évoqué lors des rapports d'orientations budgétaires précédents, il n'y a plus de marge de manœuvre sur ce chapitre.

En termes méthodologique, les cotisations pour assurance du personnel sont imputées depuis l'exercice 2022 au chapitre Charges de personnel et frais assimilés (012). Si l'on neutralise cet élément, la progression du chapitre n'est plus de 3.86% mais de 8.18%.

Le programme « Gestion mobilière et immobilière » (32) qui représente 53% du chapitre progresse de 16% sur l'exercice en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et en particulier du carburant. Outre le facteur prix, la consommation explose du fait de l'augmentation des sorties d'engins et de l'envoi de colonnes de renfort dont le coût est pris en charge par l'Etat. Ainsi l'action « Parc roulant » augmente de 35% alors que l'action « Bâtiments » ne progresse que de 2%.

Dans la continuité de 2021 (+19%), le programme « Gestion de l'alerte et coordination opérationnelle » (23) progresse à nouveau de 25% en 2022 en raison principalement de l'augmentation des coûts de maintenance du système de gestion de l'alerte et de la gestion opérationnelle.

Le programme « Gestion Ressources Humaines et Formation » (33) augmente globalement de 3% sur l'exercice avec une progression de l'action formation de 8% en raison de l'augmentation des frais logistiques (coût des repas et déplacements à l'ENSOSP pour les formations des officiers).

Enfin, le programme « Gestion administrative, juridique et financière » (31) baisse de près d'un tiers du fait du transfert des cotisations d'assurance du personnel au chapitre 012 mais également en raison de la baisse du poste logements et de la cotisation d'assurance flotte automobile. Le programme « Système d'informations » (42) baisse lui aussi sur l'exercice (-4%) grâce à la réduction du poste télécommunications alors que le poste logiciels et applications métiers augmente de 21%.

Les charges de personnel (012)

en €	BP 2022	CO 2022	CA 2022	CA 2021	2022/2021	Taux de réalisation/CO	Taux de réalisation/CA
Masse salariale	8 906 220	9 206 220	9 230 200	8 851 832	4,27%	100,26%	103,64%
Indemnités SPV	3 946 950	4 046 950	4 025 150	3 658 193	10,03%	99,46%	101,98%
Allocation de vétéran	444 000	444 000	441 838	445 110	-0,74%	99,51%	99,51%
Autres	233 100	233 100	224 291	84 011	166,98%	96,22%	96,22%
TOTAL	13 530 270	13 930 270	13 921 479	13 039 146	6,77%	99,94%	102,89%

Suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire dans son rapport 2017, le SDIS a amélioré la sincérité de ses prévisions en matière de charges de personnel depuis plusieurs années. Cette année, elles sont mêmes inférieures aux réalisations du fait de la revalorisation du point d'indice et de l'augmentation de la sollicitation opérationnelle. En effet, les charges de personnel progressent de 6.77% contre 1.84% en 2021 en raison de l'augmentation des postes masse salariale, indemnités et autres (changement d'imputation des cotisations d'assurance statutaire et SPV).

Après une progression importante enregistrée en 2019 (+4.9%) afin de mettre fin à une période de vacance importante, une augmentation modérée de 1.07% en 2020, une accélération en 2021 avec l'augmentation de la prime de feu, la mise en place du RIFSEEP et le versement d'IHTS à un niveau élevé pour compenser le manque d'effectifs opérationnels, la masse salariale fait un bond de 4.27% en 2022 en raison de l'augmentation du point d'indice de 3.5%, et du démarrage du plan de recrutement de caporaux (8 sur 3 ans dont 2 en 2022). Compte-tenu du décalage des recrutements et malgré l'emploi de contractuels SPP, l'augmentation entre 2021 et 2022 des personnels de garde n'est que de 1.56 ETP. En outre, le montant des IHTS pour compenser le manque d'effectifs opérationnels s'est seulement réduit de 14% en dépit des recrutements. On peut noter, comme en 2021, une augmentation très importante du poste « contractuels » (+108% après +66%) du fait de l'augmentation de l'effectif sur emploi permanent. Enfin, le recours aux personnels extérieurs et à l'intérim s'est considérablement réduit (-91%).

en €	BP 2022	CO 2022	CA 2022	CA 2021	2022/2021	Taux de réalisation
INTERVENTIONS	1 240 500	1 340 500	1 398 367	1 106 896	26,33%	104%
ASTREINTE	1 540 000	1 488 000	1 467 817	1 503 388	-2,37%	99%
GARDES	295 500	295 500	263 711	274 826	-4,04%	89%
FORMATION	644 550	696 550	702 989	560 194	25,49%	101%
TACHES TECHNICO ADMINISTRATIVES	90 000	90 000	77 393	82 603	-6,31%	86%
FONCTIONS	66 400	66 400	64 966	64 511	0,71%	98%
CONTRÔLE DE L'APTITUDE	70 000	70 000	49 908	65 775	-24,12%	71%
TOTAL	3 946 950	4 046 950	4 025 150	3 658 193	10,03%	99%

Les indemnités SPV augmentent de 10% entre les deux exercices alors que l'augmentation du taux de 3.5% au 1^{er} octobre n'impacte pas l'exercice du fait du décalage de 3 mois entre leur réalisation et leur versement. Les indemnités d'intervention augmentent de 25% en raison de la hausse de la sollicitation opérationnelle et en particulier de la charge opérationnelle (durée hommes-heures) qui progresse de 21% ce qui représente 18 K€ heures de plus. Les astreintes reviennent avant leur niveau d'avant COVID. Les indemnités de formation augmentent de 25% en raison du rattrapage des formations annulées pendant la pandémie. Ce rattrapage est particulièrement marqué sur les FMPA qui augmentent de 27% entre les deux exercices alors que les formations départementales et les stages extérieurs de 21%. On peut noter enfin la diminution du poste « contrôle de l'aptitude » (-24%) en raison de la diminution des campagnes de vaccination.

Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre reste stable entre les deux exercices malgré des évolutions contrastées sur les différents postes qui le composent.

Les charges financières (66)

Après -15% en 2018, -16% en 2019, -14% en 2020, et -15% en 2021, ce poste diminue à nouveau en 2022 de 27% du fait du désendettement et de la mobilisation d'un emprunt seulement en fin d'exercice.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	CO 2022	CA 2022	CA 2021	2022/2021	Taux de réalisation/ CO	Taux de réalisation/ CA
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	88 000	88 000	120 164	96 804	24,13%	136,55%	136,55%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	399 450	399 450	608 102	451 417	34,71%	152,23%	152,23%
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	17 432 807	18 110 162	18 140 105	17 289 089	4,92%	100,17%	104,06%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 501	5 501	9 774	4 586	113,11%	177,67%	177,67%
Recettes de gestion	17 925 758	18 603 113	18 878 146	17 841 896	5,81%	101,48%	105,31%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000	4 000	15 254	621 962	-97,55%	381,34%	381,34%
78 REPRISES SUR PROVISIONS	0	4 500	4 512	3 700	21,94%	100,26%	
Recettes réelles	17 929 758	18 611 613	18 897 911	18 467 558	2,33%	101,54%	105,40%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 979 679	1 979 679	1 979 235	2 292 910	-13,68%	99,98%	99,98%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	300 000	300 000	0		100,00%	
Total Recettes de fonctionnement	19 909 437	20 891 292	21 177 147	20 760 468	2,01%	101,37%	106,37%

Les Recettes réelles de fonctionnement (RRF) augmentent de 2.33% alors que les recettes de gestion progressent de 5.81% du fait de la vente de l'ancienne Direction comptabilisée au chapitre 77 en 2021. L'augmentation des recettes de gestion est nettement supérieure à la moyenne des cinq dernières années (3.14%) du fait d'un bon niveau de ressources propres et de la participation complémentaire versée par le Département en cours d'exercice (600 K€).

Les atténuations de charges (013)

Elles sont constituées des remboursements sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières (IJ) et des facturations de repas des personnels de garde). Les IJ augmentent de 27% à cause de la hausse des arrêts de travail indemnisés. Les facturations de repas sont stables entre les deux exercices.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70)

Ce chapitre poursuit sa progression avec une hausse de 35% en 2022 en raison principalement de l'augmentation de l'indemnisation des carences ambulancières de 124 à 200 € par carence en 2022.

Les missions d'assistance technique progressent de 8%. Sur ce poste, on peut noter une augmentation marquée des services de sécurité avec la reprise des événements suite à la pandémie.

Les évacuations SMUR sont en retrait de 11% par rapport à 2021 du fait principalement de rattachements sous-estimés en 2022. Ce retrait est toutefois compensé par des facturations de transports inter hospitaliers en hausse de 36%.

Comme évoqué ci-dessus, l'indemnisation pour carences de transports sanitaires privés progresse considérablement avec un bond de 437%. Pour l'exercice 2022, ont été facturées les carences de septembre à décembre 2020 et celles de l'année 2021 du fait du retard dans l'examen contradictoire entre le SDIS et le SAMU 53. Le nombre de carences indemnisées est stable entre 2020 et 2021 : 630 et 635. Pour 2022, il a été retenu un produit à recevoir de 110 K€ basé sur 550 carences à 200 €.

Suite à la fin de la pandémie et à la levée des restrictions sanitaires, le nombre d'accidents sur voie publique nécessitant une intervention du SDIS a crû de 10% par rapport à 2021 et de 31% par rapport à 2019. Par conséquent, le montant des facturations d'interventions sur autoroute a progressé de 12% en 2022.

En outre, les facturations de stage RAD, RCH, et instructorat ont rapporté 54 K€ soit +47% par rapport à 2021.

Les contributions et participations (74)

Ce chapitre qui représente plus de 90% des RRF augmente de 4.92% sur l'exercice contre 2% en 2021.

Les contributions des communes et EPCI ont augmenté de 1.8% conformément au montant voté lors du BP 2022. Afin d'absorber l'augmentation des charges de l'établissement liée à l'inflation, la revalorisation du point d'indice et l'augmentation de l'activité opérationnelle, le Département a versé une participation complémentaire de 600 K€ en cours d'exercice ce qui représente une progression de sa participation au fonctionnement de l'établissement de 8.48%.

La participation de l'Etat reste stable par rapport à 2021 mais en forte progression par rapport aux exercices ultérieurs. Sur 2021, le SDIS avait bénéficié d'une subvention de 126 K€ pour la mise en place d'un centre de vaccination. En 2022, un complément de 42 K€ a été versé pour la poursuite du centre de vaccination ce qui porte le montant total pour cette opération à 168 K€. A été comptabilisé également le remboursement des renforts demandés par le centre opérationnel de la zone de Défense et de Sécurité Ouest (8 K€) et des colonnes de renfort feux de forêts durant la campagne estivale (67 K€).

Enfin, l'ARS Pays de Loire a continué à financer le dispositif VLS EVRON comme en 2021 à hauteur de 120 K€.

Les produits exceptionnels (77)

Ils baissent sensiblement en 2022 du fait de l'enregistrement du produit de la vente de l'ancienne Direction en 2021.

LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

On peut noter que le résultat cumulé de fonctionnement (720 K€) est constitué de l'excédent 2021 (300 K€), et de la neutralisation de l'annuité d'amortissement des bâtiments (428 K€). Autrement dit, sans la participation complémentaire du Département (600 K€), le résultat aurait été déficitaire de 608 K€.

L'EVOLUTION DES EPARGNES

en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol*2022/2021	Evol. Ann. Moy. 2022/2018
Recettes Réelles de fonctionnement	17 188 120	17 343 686	17 582 636	18 467 558	18 897 911	2,33%	2,86%
Dépenses Réelles de fonctionnement	15 335 923	15 963 291	16 139 345	16 415 704	17 394 679	5,96%	4,00%
Recettes de gestion	17 083 584	17 277 144	17 505 312	17 841 896	18 878 146	5,81%	3,14%
Dépenses de gestion	15 252 869	15 858 311	16 075 912	16 353 413	17 355 719	6,13%	4,12%
Epargne de gestion	1 830 715	1 418 833	1 429 400	1 488 483	1 522 427	2,28%	-4,68%
<i>Taux d'épargne de gestion</i>	<i>10,65%</i>	<i>8,18%</i>	<i>8,13%</i>	<i>8,06%</i>	<i>8,06%</i>	<i>-0,05%</i>	
Résultat financier	- 80 672	- 67 231	- 57 538	- 49 046	- 35 884	-26,83%	-15,51%
Résultat exceptionnel hors cessions	37 190	2 370	56 226	9 988	16 690	67,10%	-21,67%
Epargne brute hors cessions	1 787 234	1 349 232	1 428 088	1 449 425	1 503 233	3,71%	-5,26%
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,40%</i>	<i>7,78%</i>	<i>8,12%</i>	<i>7,85%</i>	<i>7,95%</i>	<i>1,35%</i>	
Capital de la dette	- 473 101	- 418 349	- 470 880	- 457 396	- 413 232	-9,66%	-6,06%
Epargne nette hors cessions	1 314 133	930 882	957 208	992 029	1 090 001	9,88%	-4,94%
<i>Taux d'épargne nette hors cessions</i>	<i>7,65%</i>	<i>5,37%</i>	<i>5,44%</i>	<i>5,37%</i>	<i>5,77%</i>	<i>7,37%</i>	

La couverture des dépenses de gestion par des recettes suffisantes préserve l'épargne de gestion qui progresse de 2.28% contre 4% en 2021. Elle atteint 1 522 K€ en 2022 contre une moyenne de 1 450 K€ les trois exercices précédents mais reste bien en deçà du niveau atteint en 2017 et 2018. Le taux d'épargne de gestion se stabilise à 8.06%.

L'épargne brute hors cessions bénéficie de la baisse des frais financiers ce qui la fait progresser de 3.71%. Le taux d'épargne brute hors cessions s'établit au même niveau qu'en 2021.

Enfin, l'épargne nette progresse de près de 10% et dépasse 1 000 K€ en raison de la diminution du capital à rembourser.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2022	CO 2022	CA 2022	CA 2021	2022/2021	RAR 2022	Taux de réalisation hors RAR	Taux de réalisation avec RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	487 000	487 000	413 232	457 396	-10%	0	85%	85%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	8 669	8 669	0			100%	100%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000	2 000	1 870	0		0	94%	94%
Dépenses financières	488 000	497 669	423 771	457 396	-7%	0	85%	85%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 100	353 931	104 154	90 349	15%	100 915	29%	58%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 176 570	1 305 902	1 006 131	1 201 888	-16%	238 858	77%	95%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0	16 645	0	203 001	-100%		0%	0%
P201606 Construction Direction Départementale	200 000	216 470	10 649	5 322	100%		5%	5%
P201707 Matériel informatique administratif	0	8 043	8 043	35 354	-77%		100%	100%
P201808 Véhicules 2018	0	754 355	658 866	1 128 601	-42%	92 732	87%	100%
P201910 PPI 2019-2021	883 000	1 055 000	1 039 048	221 222	370%	1 495	98%	99%
P202112 GER	435 000	648 846	336 885	256 154	32%	151 588	52%	75%
P202213 PPI ENGINES 2022-2027	1 595 000	1 638 583	709 900	0		899 158	43%	98%
Plan de relance SDIS	0	399 533	363 602	169 178	115%	29 224	91%	98%
Dépenses d'équipement	4 455 670	6 397 307	4 237 278	3 311 068	28%	1 513 971	66%	90%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	0	0	366 029	-100%			
Total Dépenses réelles	4 943 670	6 894 976	4 661 048	4 134 493	13%	1 513 971	68%	90%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	1 979 679	1 979 679	1 979 235	2 292 910	-14%	0	100%	100%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000	787 000	715 219	684 320	5%		91%	91%
Total Dépenses d'investissement	7 423 349	9 661 655	7 355 503	7 111 723	3%	1 513 971	76%	92%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 355 503 € dont 4 661 048 € de dépenses réelles et 2 694 454 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles sont en hausse de 13% par rapport à 2021. Elles sont portées par les dépenses d'équipement qui augmentent de 28% en raison de la construction du CIS LAUBRIERES (programme 201910) alors que les dépenses financières diminuent de 7%. Les dépenses d'équipement s'établissent à 4 237 278 € ce qui correspond à un taux de réalisation de 66% (en hausse de 6%) par rapport aux crédits ouverts. Si l'on prend en compte les RAR, le taux de réalisation est de 90% (en hausse de 4%).

La construction et la rénovation des casernements constituent 40% des dépenses d'équipement. Plus de la moitié est consacrée à la fin de la construction du CIS LAUBRIERES qui a été livrée en juillet 2022 et qui a été inaugurée le 3 mars dernier. 1 000 K€ ont été dépensés sur l'exercice pour un coût total de 1 262 K€ (inclus mobilier et transmissions).

Le plan de relance du SDIS lancé après la pandémie s'est poursuivi en 2022 (363 K€) pour des dépenses engagées à hauteur de 562 K€ et financé à 500 K€ par le Département. Axé sur les économies d'énergie et la féminisation des casernements, ce plan a permis d'améliorer la performance énergétique des CIS d'Evron, d'Ambrières les Vallées et de Renazé, et de féminiser les vestiaires des CIS de Juvigné, de Laval, et de Javron les Chapelles.

Enfin, le plan de « Gros entretien et de réparation des CIS » P202112 doté de 3 065 K€ s'est poursuivi pour la deuxième année avec 336 K€ réalisé et 152 K€ restant à réaliser. Les travaux les plus marquants ont été la rénovation et l'agrandissement de la cuisine et du réfectoire du

CIS de Laval, et la restructuration du CIS de Renazé couplée aux travaux d'amélioration de performance énergétique. L'ensemble des travaux a concerné 17 CIS.

Le renouvellement et la modernisation du parc roulant représentent comme en 2021 un tiers des dépenses d'équipement. Les crédits ouverts ont été totalement engagés conformément au « PPI Engins 2022-2027 ».

Enfin, le reste des dépenses d'équipement s'analyse en 646 K€ de matériels et équipements, 50 K€ de matériels pour le 3SM et 92 K€ restant à réaliser, 100 K€ pour les équipes spécialisées, 112 K€ pour la gestion de l'alerte et des transmissions, 129 K€ pour les systèmes d'information et 106K€ au titre de la mission santé et sécurité au travail.

Pour avoir une vision complète des engagements pluriannuels, la synthèse des AP/CP au 31 décembre 2022 figure ci-dessous :

Programme	Libellé	Prévision	CP antérieurs	CP 2022	Reste à financer
201606	Construction Direction Départementale	8 393 000	7 889 552	10 649	492 799
201707	Matériel informatique administratif	174 832	166 789	8 043	0
201808	Acquisitions véhicules 2018-2021	5 879 417	5 125 063	658 866	95 489
201910	Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000	222 410	1 039 048	1 738 542
202112	Gros entretien, réparations, et extensions	3 065 000	256 154	336 885	2 471 961
202213	PPI Engins 2022-2027	9 554 483		709 900	8 844 583
TOTAL		30 066 732	13 659 968	2 763 390	13 643 374

Le financement des investissements

en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol ¹ 2022/2021	Evol. Ann. Moy. 2022/2018
Dépenses d'équipement	6 956 552	5 655 043	3 415 671	3 311 068	4 237 278	27,97%	7,73%
Subventions d'équipement	-	1 000 000	1 000 000	1 301 059	1 500 000	15,29%	-8,41%
FCTVA	507 325	1 134 913	937 382	451 698	512 658	13,50%	5,32%
Autres			213		55		
Dépôts et cautionnements versés	1 300	619	2 240	920	3 534	284,09%	0,03%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000	1 687 029	71 042	1 014 598	329 975	-67,48%	-19,84%
Épargne nette hors cessions	1 314 133	930 882	957 208	992 029	1 090 001	9,88%	-4,94%
Recettes d'investissement hors emprunt	2 822 758	4 753 443	2 968 085	3 760 303	3 436 223	-8,62%	-9,78%
Cessions d'immobilisations	64 963	31 163	15 203	602 430	-	-100,00%	-25,00%
Capacité (+) besoin (-) de financement	- 4 068 831	- 870 437	- 432 383	1 051 665	- 801 055	-176%	-33,10%

Les dépenses d'investissement ont été financées à 80% par des ressources propres d'investissement quoiqu'en baisse de 9% du fait de la réduction de l'excédent de fonctionnement capitalisé (-67%). Les subventions d'équipement du Département représentent 35% du financement (1 000 K€ de subvention courante et 500 K€ pour le financement du plan de relance du SDIS). L'excédent de fonctionnement capitalisé et l'épargne nette dégagée ont permis de financer 33% des dépenses d'équipement. Enfin, le FCTVA représente 12% du financement.

L'endettement

en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol ¹ 2022/2021	Evol. Ann. Moy. 2022/2018
Emprunts nouveaux			1 400 000	-	1 500 000		
Amortissement du capital	473 101	418 349	470 880	457 396	413 232	-9,66%	-6,06%
Flux net de dette	- 473 101	- 418 349	929 120	- 457 396	1 086 768		
Encours de dette au 31/12	2 129 626	1 711 276	2 640 397	2 183 001	3 269 765	49,78%	
Taux d'endettement	12,39%	9,87%	15,02%	11,82%	17,30%	46,37%	
Capacité de désendettement (encours/Épargne Brute)	1,19	1,27	1,85	1,51	2,18	44,42%	

Pour rappel, le SDIS n'avait pas emprunté depuis 2012 avant 2020. En 2021, il a été décidé de souscrire un nouvel emprunt dont les conditions étaient très favorables (taux fixe de 0.62% sur 15 ans) mais compte tenu du décalage des investissements, ce dernier n'avait pas été mobilisé. Au regard du besoin de financement (800 K€) et afin de reconstituer le fonds de roulement, il a été nécessaire de tirer la totalité sur 2022.

Compte-tenu de cette mobilisation, l'encours progresse sur l'exercice de 49% pour atteindre 3 269 K€. Toutefois, le taux d'endettement reste faible et la capacité de désendettement (2.18 ans) reste inférieure à la limite fixée dans la convention de partenariat avec le Département (6 ans).

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (le Président n'ayant pas pris part au vote) :

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 ci-annexé qui est conforme au compte administratif 2022 établi par l'ordonnateur.

Article 2 : d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 ci-annexé.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,*

**Le Président
du Conseil d'Administration,**




Olivier RICHEFOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.